

**ARRETE N°2026-020 ter**

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement sur la route Départementale 836 à compter du 06 Août 2026 au 11 septembre 2026 -travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Route de de Dourdan tronçon entre la rue St Mard et la rue du cimetière, en agglomération.

Rue Barrée du 06 août au 21 Août 2026 de 8h à 17 h00 selon avancement des travaux.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la Route, article R 37-1,

Vu le code pénal, article R 26-15,

Vu la demande reçue le 17 juin 2026, par la société GAÏA TRAVAUX PUBLICS située à LISSES, ZI de l'égantier, 23 rue des Cerisiers, missionnée par le Syndicat de l'Orge pour l'exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Route de Dourdan,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon déroulement des travaux de règlementer l'accès sur la RD 836 afin d'assurer la sécurité des usagers,

Considérant la présence des sociétés GAÏA TRAVAUX PUBLICS et **REHACANA** : 16 avenue d'Ouessant 91140 Villebon sur Yvette et **SECHE** : 3 rue Léonard de Vinci 91220 le Plessis-Pâté co-traitantes,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement, le dépassement de tous véhicules sur la RD 836 et de limiter la circulation à 30km/h,

Considérant que la circulation sera réglementée par des feux tricolores selon l'avancement du chantier du 06 Aout 2026 au 11 septembre 2026 – tronçon entre la rue St Mard et la rue du Cimetière.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation « route barrée » route de Dourdan du 06 août 2026 au 21 août 2026 de 8heures à 17 heures sauf véhicules de secours et les bus de la ligne 4457.

Considérant que les déviations seront mises en place, à partir des Granges le Roi et du rond-point de la RN 191.

ARRETE

Article 1 : Route Départementale 836 / tronçon entre la rue St Mard et la rue du Cimetière :

- Circulation interdite du 06 août au 21 août 2026, selon l'avancement des travaux, sauf véhicules de secours et ligne régulière de bus 4457 reliant Etampes/Dourdan.
- Circulation du 06 aout au 11 Septembre 2026 sera effectuée, selon l'avancement des travaux :
- par la présence de feux tricolores
- limitée à 30km/h sur toute la RD 836.
- Des déviations seront mises en place selon l'avancement des travaux, à partir de la RN 191 et la D838.

Article 2 : Réglementation du stationnement du 06 aout au 11 Septembre 2026 :

- le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit sur les abords de la RD 836 – tronçon entre la rue St Mard et la rue du cimetière.

Article 3 : La société GAÏA TRAVAUX PUBLICS assurera et sera responsable de la mise en place de toute la signalisation, déviation et la sécurité conformément aux différentes réglementations en vigueur de jour comme de nuit.

Article 4 : Tout contrevenant à cette interdiction se verra dresser procès-verbal. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, 1 rue de la Gironde 91410 Dourdan,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de Dourdan, 9 Rue Robert Benoist 91410 Dourdan,
- Le Syndicat de l'Orge 19, rue de Saint Arnoult à Ollainville 91340
- syndicat Intercommunal des Transports de la région de Dourdan -Mairie de Dourdan 91410,
- Le demandeur – GAÏA TRAVAUX PUBLICS ZI de l'égantier, 23 Rue des Cerisiers 91090 LISSES,
- Entreprise REHACANA Agence IDF 16 Av d'Ouessant 91140 Villebon sur Yvette,
- Entreprise SECHE - 3 Rue Léonard de Vinci 91220 Le Plessis Pâté,
- Unité Territoriale Sud – 2 route de Morigny – 91150 ETAMPES,
- Affichage en Mairie et sur place.

Fait à La Forêt le Roi, le 04 août 2026.

Le Maire,

Marie-Ange GANGNEBIEN

